

**Séance Plénière 3,4 et 5 juillet 2013**  
**Motion du Groupe Europe Ecologie les Verts**

**Pour l'accueil de l'Agence Nationale de Biodiversité  
en Nord-Pas de Calais**

Le ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie présentera en juillet ou début septembre 2013 au plus tard le projet de loi-cadre sur la biodiversité qui instaurera une nouvelle Agence française pour la biodiversité. Cette Agence aura notamment pour rôle de collecter, diffuser et archiver des données sur la "biodiversité, l'eau et les services publics de distribution d'eau et d'assainissement", de soutenir financièrement des "projets de restauration de la biodiversité" et de gérer des "aires protégées, en particulier marines".

Depuis plus de vingt ans, le Conseil régional Nord-Pas de Calais en partenariat avec de nombreuses collectivités, structures et associations de connaissance, d'intervention et d'éducation naturalistes s'est fortement investi en faveur de la préservation et de la restauration de la biodiversité :

- La Région est pionnière pour les Parcs Naturels Régionaux dès 1968 et pour son engagement et son soutien au Conservatoire du Littoral. Depuis décembre 2012, nous partageons avec la Picardie le 5<sup>ème</sup> parc marin français : le parc marin des trois estuaires (Somme, Canche, Authie).
- Le Conseil régional soutient, depuis sa création en 1985, le Conservatoire Régional de Recherche Génétique pour la sauvegarde et la valorisation des espèces végétales et animales cultivées ou domestiquées dans les campagnes du Nord-Pas de Calais.
- Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) retient dès 2006 le concept de «trame verte et bleue» comme l'un de ses six enjeux majeurs. Celui-ci se traduit par l'adoption du Schéma régional Trame verte et bleue et par deux Directives Régionales d'Aménagement (DRA) dédiées à la « Maîtrise de la périurbanisation » et à la « Trame verte et bleue ». La Région a accompagné la déclinaison en schémas locaux de Trame Verte et Bleue portés par les Pays, les agglomérations et les Parcs Naturels Régionaux qui couvrent aujourd'hui l'ensemble du territoire régional.
- En 2009, le Conseil régional vote à l'unanimité le «Plan forêt régional» et la prise de compétence « Réserve naturelle régionale » (RNR). Avec 26 RNR classées à ce jour sur les 125 RNR/RN de Corse, le Nord-Pas de Calais est la 1<sup>ère</sup> région française en nombre de RNR.
- Après avoir adhéré à la Stratégie nationale pour la biodiversité en 2011, la Région a saisi l'opportunité de l'actualisation de ce Schéma pour réviser sa Stratégie Régionale pour la Biodiversité-Trame verte et bleue, en intégrant les apports des lois Grenelle et de l'Union Internationale de Conservation de la Nature.

Dans le domaine de la connaissance, de son acquisition et de sa diffusion, la Région a :

- Soutenu le Conservatoire Botanique National de Bailleul et le Centre régional de Phytosociologie,
- Créé le Conservatoire faunistique régional, premier du genre en France ; et en partenariat avec l'Etat l'« Observatoire régional de la biodiversité » (*qui prépare son 4ème rapport d'observation*),
- Soutenu la création du «Réseau des Acteurs de l'information Naturaliste» en partenariat avec les associations naturalistes,
- Suscité et soutenu la création du « Groupement d'Intérêt Scientifique Biodiversité »,
- Collaboré au programme Interreg ARCH avec la Kent pour établir la cartographie transfrontalière des habitats naturels Nord-Pas de Calais – Kent,
- Nous sommes aussi la seule Région à mener un Appel à Projets « Recherche/Biodiversité » avec la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB).

Dans le domaine de la réintroduction des espèces nous participons aux programmes de l'Etat et d'Intérêt Régional pour la loutre et le castor.

Bien sûr, la Région a copiloté avec l'Etat, le Schéma Régional de Cohérence Ecologique intitulé en région « SRCE-TVB » qui sera soumis à enquête publique au 2<sup>ème</sup> semestre 2013.

Au-delà de ce caractère pionnier en matière de biodiversité, le Nord-Pas de Calais présente de nombreux atouts pour accueillir l'Agence Nationale de Biodiversité : proche de Paris et de Bruxelles, remarquablement accessible de tous les points du territoire national, riche de sa vitalité et de sa richesse patrimoniale, forte d'un réseau dense d'acteurs naturalistes et de deux des trois capitales françaises de la biodiversité (Grande Synthe et Lille). La localisation dans le Nord-Pas de Calais constitue donc une opportunité exceptionnelle pour l'agence nationale. Ce choix constituerait un signal fort de la transition écologique et sociale.

**C'est pourquoi le Conseil régional souhaite :**

- **Que l'Agence Nationale de Biodiversité soit implantée en Nord-Pas de Calais. Il fera acte de candidature auprès du Gouvernement pour accueillir cette Agence et engagera toute les démarches pour y parvenir,**
- **Que tous les acteurs régionaux partie prenante de cette dynamique (collectivités, structures et associations naturalistes...) soient sollicités pour soutenir cette candidature.**



Jean-François CARON,  
Président du groupe Europe Ecologie Les Verts  
Conseil Régional Nord Pas-de-Calais